



N° 33 – 1^{er} octobre 2015

Champagne-Ardenne

Bulletin de Santé du Végétal

Grandes Cultures

A RETENIR CETTE SEMAINE

BETTERAVE

- **Parasitisme :**
 - **Teigne** : Toujours présente sur les secteurs les plus affectés durant l'été
 - Localement, observation de **rhizopus** : Éviter de conserver les parcelles avec présence de « racines malades »
- **Plante parasite** : Surveiller l'apparition des foyers de **cuscuta** et procéder à leur destruction afin de limiter la diffusion de ce parasite.
- **Maladies du feuillage** : Très peu d'évolution depuis le retour des pluies

REMARQUE : Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées du 28 au 1^{er} octobre 2015 (parcelles agriculteur), sur 16 parcelles de Betterave. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle.





BETTERAVE

RAVAGEURS

TEIGNES

Malgré le retour des pluies depuis maintenant un mois, la présence de teignes est toujours constatée sur les secteurs les plus affectés par la sécheresse : 9 parcelles renseignées sur les 16 d'observées cette semaine au sein du réseau.

Ponctuellement, la présence de rhizopus est signalée : 2 parcelles sur 16.

Des dégâts de « pourritures sur racines » faisant suite à des carences ou blocage du bore (conséquence de la sécheresse) ont été identifiés ainsi que la présence d'erwinia (bactérie du sol).

Un diagnostic des symptômes de racines malades est indispensable pour bien identifier l'agent responsable.



Rhizopus

Feutrage blanc sur le collet

Pourriture molle, racine cuite et forte odeur de vinaigre



Erwinia

Présence d'écume/mousse sur le collet

Pourriture molle avec forte odeur pestilentielle



Carence en bore

Nécroses sous le collet et cœur creux, pourriture sèche



Rhizoctone violet

Pourriture violette humide plus ou moins profonde démarrant du pivot



Rhizoctone brun (sol coloré)

Développement de nécroses du flan vers le cœur, pourriture sèche

Analyse de risque : Les parcelles présentant des racines affectées par les champignons du sol doivent faire l'objet d'une surveillance particulière pour éviter un stockage prolongé des betteraves, entraînant une dégradation de la qualité.

LUTTE CONTRE LA CUSCUTE

Des nouveaux foyers de cuscute sont visibles depuis le retour des pluies sur aires de stockage et bordures de chemins ainsi que dans la culture de betterave dans l'Aube, le sud Marnais et nouvellement en bordure des Ardennes.

Analyse de risque : Cette plante parasite de nombreuses cultures et adventices. Elle doit être systématiquement éliminée.

Rappel : Il s'agit d'un **organisme nuisible réglementé** nécessitant une **destruction obligatoire** de son support (cultures, adventices sur aires de stockage...) afin d'enrayer son extension par propagation des graines dans les silos de betteraves, pommes de terre...

La lutte contre la cuscute doit être élargie à l'ensemble des cultures sensibles de la rotation ainsi que sur les zones non-cultivées.

Dès l'apparition des premiers foyers et **avant formation des graines**, la destruction de la plante support pourra être mécanique, thermique ou bien chimique en veillant à utiliser un herbicide total autorisé :

- sur culture avec l'usage « Traitement Généraux – Désherbage en Zones Cultivées *Avant Récolte » ;
- sur les aires de stockage ou autres ZNA avec l'usage « Traitement Généraux Désherbage Total ».
-



Développement de cuscute sur betterave



Envahissement sur aires de stockage

MALADIES DU FEUILLAGE

Les températures moyennes de ces dernières semaines ont limité le développement des maladies en arrière saison malgré le retour de l'humidité.

A l'occasion de la récolte des premières parcelles, les observations réalisées confirment la très faible pression des maladies du feuillage sur le réseau (6 parcelles sur 30 de suivies).

En cultures, quelques parcelles présentent toutefois une extension de l'oïdium parfois accompagnée de rouille en situations exposées (vallée, variétés sensibles, protection inadaptée...).

A cette époque, ces développements tardifs n'affectent pas le potentiel de la culture.



Développement d'oïdium sur variété sensible



Bulletin de Santé du Végétal

Grandes Cultures

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de
la Chambre d'agriculture de Champagne-Ardenne :

<http://www.champagricra.fr/agriculture-durable/bulletins-de-sante-du-vegetal.html>

et de la DRAAF : <http://www.draaf.champagne-ardenne.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-Sante-du-Vegetal-BSV>

Affinez vos connaissances sur les principales adventices des Grandes Cultures et les méthodes de lutte préventive en consultant le site INFLOWEB : <http://www.infloweb.fr>



EDITÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE
CHAMPAGNE-ARDENNE SUR LA BASE DES OBSERVATIONS RÉALISÉES PAR LES
PARTENAIRES DU RÉSEAU GRANDES CULTURES :

Arvalis - Institut du végétal - Chambre d'agriculture des Ardennes - Chambre d'agriculture de l'Aube - Chambre d'agriculture de la Marne -
Chambre d'agriculture de Haute-Marne - ATPPDA - CETA de l'Aube - CETA de la Marne - Terres Inovia - Acolyance - CRISTAL UNIO
DIGIT'AGRI - EMC2 - EfiGrain Sézanne - EURL Verzeaux - SYRAL Haussimont - FREDONCA - Groupe COMPAS - ITB - SCA de Juniville - ETS
RITARD - SCA la Champagne-Coligny - SCA d'Esternay - SCARA - SEPAC - SOUFFLET AGRICULTURE - VIVESCIA.

Rédaction : Terres Inovia, Arvalis - Institut du Végétal, ITB et la FREDONCA avec relecture de la Chambre d'Agriculture de Haute-Marne
(représentant les organismes de développement), de COMPAS (représentant les organismes stockeurs) et du SRAL.

Crédits photos : Terres Inovia, Arvalis - Institut du Végétal, FREDONCA, ITB, SRAL Champagne-Ardenne, Partenaires

Coordination et renseignements : Karim BENREDJEM, Chambre d'agriculture de Champagne-Ardenne. Tél. : 03 26 65 18 52. Courriel
k.benredjem@champagricra.fr



Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, vous pouvez en faire la demande par
courriel à k.benredjem@champagricra.fr

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les
crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO 2018.